

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le



seine-saint-denis ID: 093-229300082-20200708-2020_07_08_042-DE LE DÉPARTEMENT

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juillet 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS:

Mme Abomangoli, Mme Valleton



ID: 093-229300082-20200708-2020_07_08_042-DE

Délibération n° 10-01 du 8 juillet 2020

APPEL À AGIR 2020 « IN SEINE-SAINT-DENIS » – AXE 3 : ENGAGEMENT CITOYEN – SOUTENIR LES PROJETS LOCAUX DES JEUNES SÉQUANO-DIONYSIENS – PLUS CITOYEN 18-30 ANS – SUBVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2019-XII-55 du 12 décembre 2019 chargeant notamment la commission permanente de prendre les dispositions pour élargir en termes de conditions et de modalités le périmètre de l'appel à agir « In Seine-Saint-Denis »,

Vu sa délibération n° I du 30 janvier 2020 approuvant le règlement général et les règlements thématiques de l'Appel à Agir « IN Seine-Saint-Denis »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement suivantes, pour les actions détaillées cidessous, dans le cadre de l'Appel à Agir in Seine-Saint-Denis, Axe 3 : engagement citoyen, thématique « soutenir les projets locaux des jeunes séquano-dionysien.ne.s - plus citoyen 18-30 ans » :



Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le



ID: 093-229300082-20200708-2020_07_08_042-DE

- 4 000 euros au collectif paradise pour son projet « Montreuil paradise festival »,
- 3 000 euros à la compagnie La Sticomiss pour son projet « On fait quoi demain »,
- 3 000 euros au groupe de jeunes représenté par Mme Kartoumou Traore pour son projet « Avançons ensemble »,
- 4 000 euros à Mermoz 93 pour son projet « Maintenant on fait quoi »,
- 4 000 euros au groupe de jeunes représenté par Mme Thaniga Kadji pour son projet « Un espoir pour chacun ».

Pour le président du conseil départemental, et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.